

Découverte d'un nouveau parasite de la Perche fluviale

dans le département de l'Aisne

Un parasite trématode digène, le *Clinostomum complanatum* a été détecté dans un lot de perches fluviales dans un plan d'eau proche de Laon, dans l'Aisne. L'identification a été confirmée par le Laboratoire Départemental d'Analyses du Jura (LDA39).

Peu répertorié en France, il avait été détecté pour la première fois en 2019 dans le Jura et en 2020 dans le Doubs. Sa présence était auparavant confirmée en Allemagne et dans les lacs d'Italie du Nord.

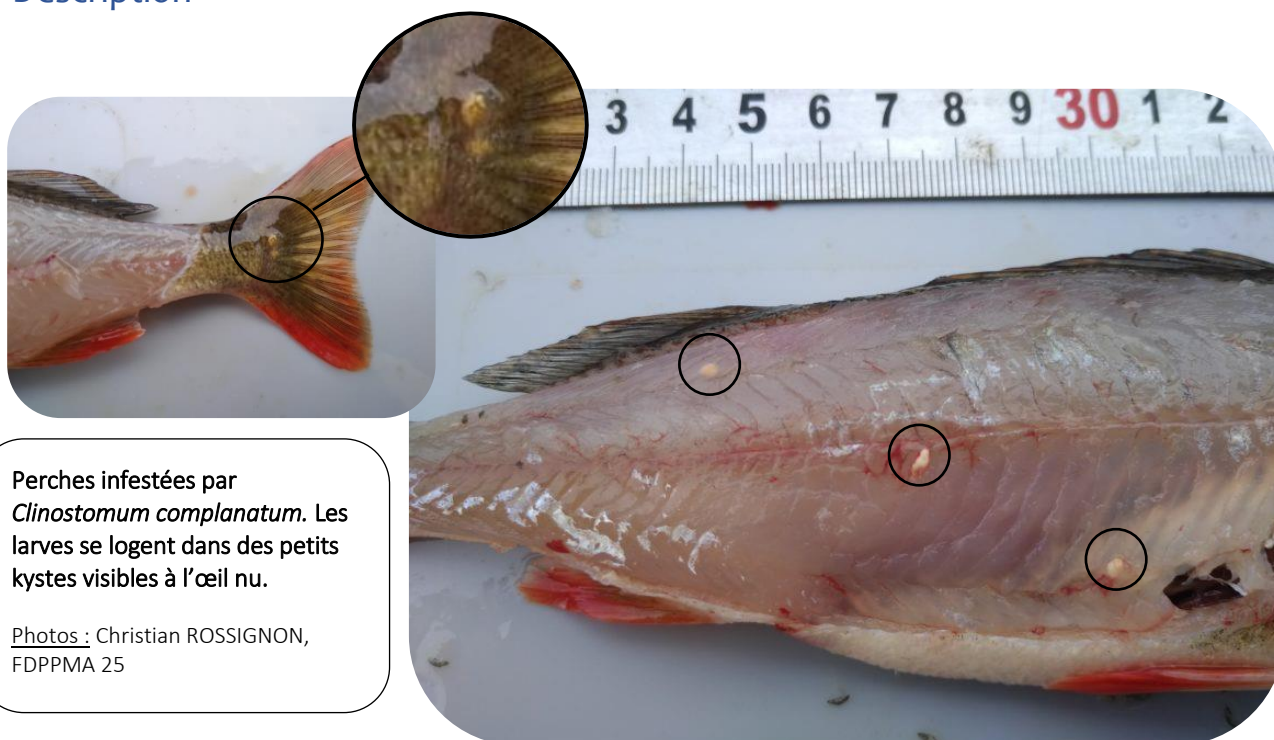
Avis aux consommateurs

La présence de ce parasite n'est **pas complètement anodine**. En effet, il est capable dans certains cas de se **loger dans l'œsophage humain**, provoquant des symptômes inflammatoires. Il est alors nécessaire de recourir à une **opération chirurgicale** pour s'en débarrasser.

Pour éviter les désagréments, il est recommandé de **bien cuire les filets avant consommation**. La congélation préalable ne semble elle pas permettre de neutraliser le parasite.

Flash-info

Description



Perches infestées par *Clinostomum complanatum*. Les larves se logent dans des petits kystes visibles à l'œil nu.

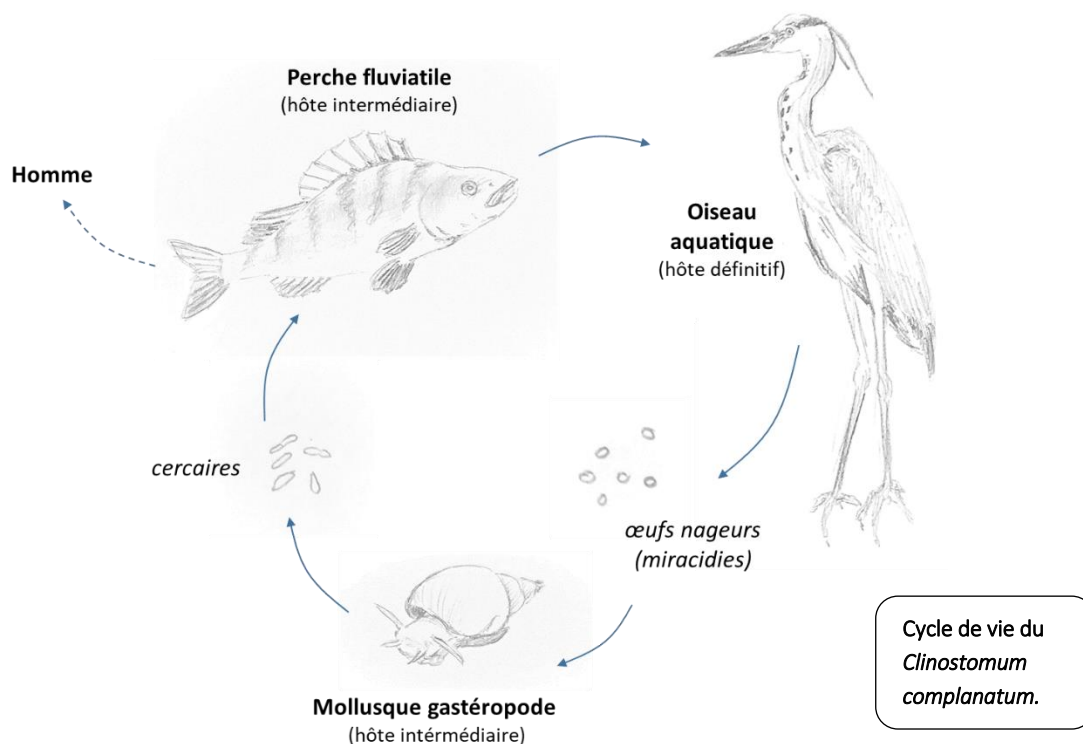
Photos : Christian ROSSIGNON,
FDPPMA 25

Ce trématode mesure à l'âge adulte environ 2mm sur 6mm. C'est cependant à son **stade larvaire**, un peu plus petit, qu'on le retrouve dans les **filets de perches** : il se loge alors dans des **kystes blancs** que l'on peut voir en examinant de près les individus.

Cycle de développement

Clinostomum complanatum a un cycle de développement complexe : son hôte définitif est un **oiseau piscivore**, comme le héron ou l'aigrette. L'oiseau infesté émet des **œufs nageurs** libérés par les parasites adultes dans son organisme : les miracidies. Celles-ci vont infester un **mollusque gastéropode** (premier hôte intermédiaire), où elles se métamorphosent en cercaires. Ces dernières peuvent alors infester un **poisson** (hôte secondaire). En France, il s'agit de la perche fluviatile.

L'homme est un hôte que l'on appelle « accidentel » car il ne rentre pas dans le cycle normal du parasite mais peut tout de même l'héberger.



Que faire en cas de constatation ?

Merci de faire part de votre observation à la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : contact@peche02.fr

En particulier, précisez bien la **localisation et le cours d'eau ou plan d'eau**. Si possible, ajoutez des **photos des kystes**. Ceci nous permettra de mieux délimiter l'étendue de la zone concernée.